

Mercredi 11 octobre 2017

Politique papier des entreprises : les bonnes et les mauvaises élèves

11/10/2017



Le baromètre PAP50 évalue les politiques papier d'une cinquantaine d'entreprises. Les performances restent assez faibles sur les achats, avec seulement 45 % du papier à copier ayant une responsabilité complète.

Le WWF France et Riposte Verte présentent les résultats de la septième édition du Baromètre PAP50, destiné à évaluer les politiques papier des entreprises. Le baromètre prend en compte les consommations de papier, la responsabilité environnementale du papier (labelisé), le tri et la collecte sélective des papiers usagés, et les engagements d'amélioration de la politique. Cette étude porte sur le papier de bureau, les documents institutionnels, promotionnels et éditique, et depuis 2016, les produits papier mis sur le marché. Chaque année, une cinquantaine d'entreprises de différents secteurs sont sollicitées (choisies par les concepteurs du baromètre). Environ la moitié d'entre elles acceptent de "jouer le jeu"¹, en répondant à une multitude de questions, assez précises. Les auteurs demandent ensuite des preuves pour les

questions les plus percutantes.

De grandes disparités

Les performances restent "*faibles*" sur les achats, avec "*seulement 45 % du papier à copier ayant une responsabilité complète, et seulement 44 % pour les Dipe* [documents institutionnels, promotionnels et éditique, ndlr]". Peu de répondants ont un cahier des charges exigeant pour leurs fournisseurs et prestataires de Dipe. Les taux d'engagements à consommer du papier responsable d'ici 3 ans sont très disparates et un peu plus élevés que les années précédentes en moyenne : 50 % sur les Dipe et 60 % sur le papier de bureau.

De bonnes performances peuvent se retrouver dans des secteurs très différents, et aussi bien dans les PME que les multinationales. Parmi le top 10 des entreprises interrogées en 2017, on retrouve 3 des 4 agences de communication qui ont participé. Elles se démarquent par des politiques papiers formalisées, des actions pour maîtriser leurs consommations et favoriser le recyclage ainsi que l'achat de papiers recyclés et/ou FSC. Malgré des retards sur la transparence, elles ont des scores plus hauts que la moyenne des participants. A l'inverse, les laboratoires pharmaceutiques et les industriels ont fait preuve d'une faible transparence puisque beaucoup ont refusé de participer. Quant à ceux qui acceptent, ils "*donnent un aperçu de secteurs qui n'assument pas leurs responsabilités vis-à-vis des ressources forestières*", résumement les auteurs de l'étude.

Des "*solutions simples*"

"*Le baromètre montre bien qu'une politique papier est possible*", nous explique Valéry Hergott, directeur associé de Riposte verte. Ce classement a pour but de "*valoriser les entreprises qui font des choses et titiller les autres*". Certaines entreprises utilisent le PAP50 pour bâtir leur politique papier, ajoute-t-il.

Le papier est le premier consommable de bureau. Les entreprises ont donc tout intérêt à mettre en place une politique dédiée à la question. D'autant plus qu'il existe des "*solutions simples*", assurent les auteurs. Le bureau d'étude, qui commercialise par ailleurs des diagnostics en la matière, recommande d'abord de mettre en place une politique papier globale, appliquée à l'ensemble des sites, qui comprend des engagements clairs et précis, et de communiquer de manière transparente et pro active vis-à-vis de cette politique et de la progression afin de promouvoir une consommation rationnelle, un achat responsable et un tri efficace.

Diminuer la consommation

Dans le détail, concernant la consommation, l'achat et le recyclage, Riposte verte conseille aux entreprises de fixer des objectifs quantitatifs et ambitieux de réduction de consommation et de collecte des papiers, d'assurer le suivi des consommations et de la collecte, de mettre en place des solutions pour trier efficacement, de sensibiliser et impliquer les collaborateurs sur ces enjeux et enfin, de privilégier l'utilisation de papiers notés A à AA (selon la classification WWF).

En ce qui concerne les impressions et productions externes, elle recommande de fournir un cahier des charges détaillé à son graphiste et imprimeur ou à ses producteurs comprenant des garanties solides (règles d'écoconception, choix du papier, des formats...), d'ajuster le nombre d'exemplaires au mieux en fonction de la publication et du public visé, d'imprimer sans utiliser de colles, vernis ou encres difficiles à traiter lors du processus de recyclage (en s'appuyant sur le barème écodifférencié d'Ecofolio), de choisir des encres végétales, puis de faire appel à des imprimeurs ou des producteurs locaux et certifiés FSC (si usage de papier FSC) et ISO 14001, EMAS, Imprim'vert.

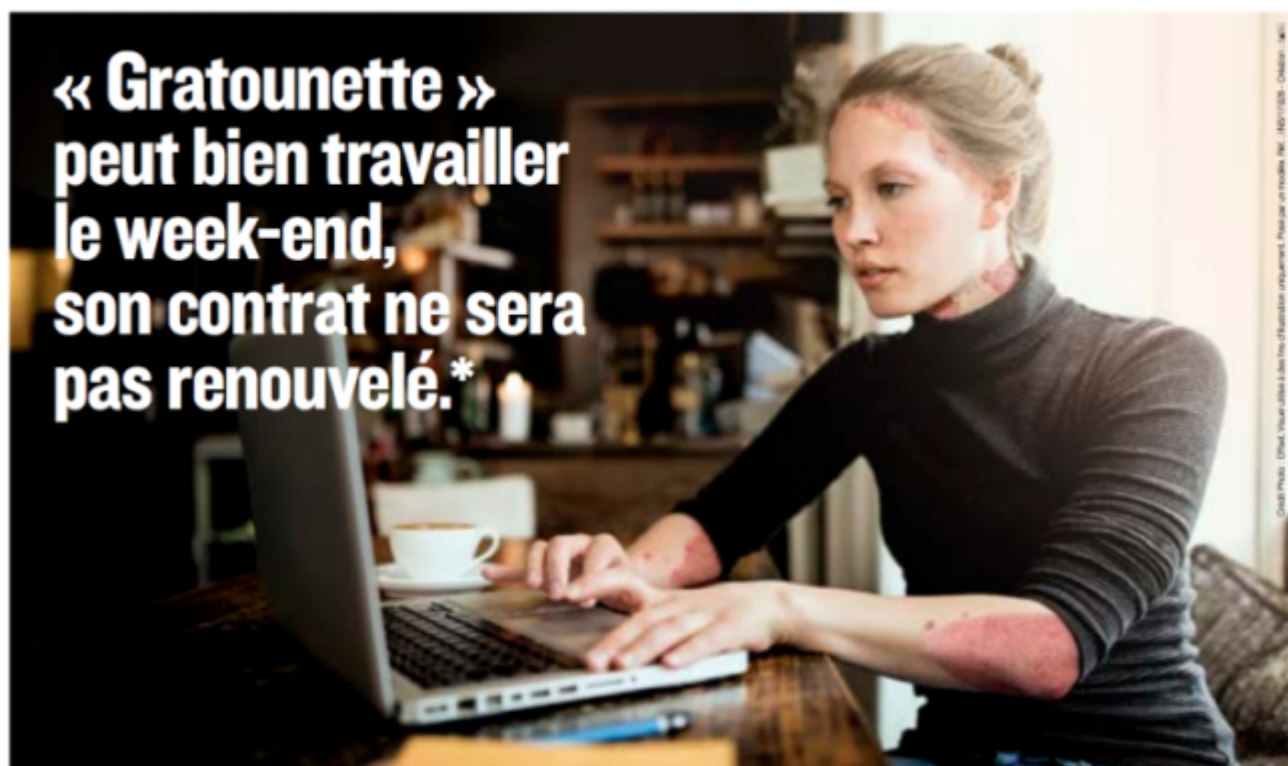
Pour sa part, BETC, l'entreprise la mieux notée du baromètre, a notamment opté pour le déploiement du système de badge individuel couplé à l'indication du coût de l'impression, et signé un partenariat avec une structure qui récupère ses "cartons plumes" pour les offrir à des artistes.

(1) Plusieurs raisons expliquent le refus de participer de la part des entreprises, nous explique-t-on à Riposte verte : elles ne font rien en la matière, ce n'est pas leur priorité, ou bien elles n'ont pas le temps et les ressources pour répondre.

✍️ Pauline Chambost

Les malades du psoriasis sont victimes de discrimination au travail

11/10/2017



***70% des actifs atteints de psoriasis cutané modéré à sévère déclarent avoir déjà subi des moqueries sur leur apparence physique sur leur lieu de travail.
31% des actifs atteints de psoriasis cutané modéré à sévère déclarent avoir déjà été licenciés ou ne pas avoir eu leur contrat de travail renouvelé.**

**L'ENQUÊTE
PSOPRO**
par France Psoriasis & Celgene

Pour la première fois, une étude s'intéresse à l'impact du psoriasis sur la vie professionnelle. Menée par l'association France Psoriasis et le laboratoire Celgene, l'enquête montre que les préjugés dont sont victimes les malades ont un impact négatif sur leur avancée de carrière.

"*Gratounette peut bien travailler le week-end, son contrat ne sera pas renouvelé.*" L'affiche de sensibilisation diffusée par l'association France Psoriasis traduit une réalité très souvent expérimentée par les 1,5 millions de malades du psoriasis en France. Cette maladie de peau génétique et chronique entraîne l'apparition de plaques visibles sur la peau qui provoquent de fortes démangeaisons. Dans les cas les plus graves, des rhumatismes parfois très douloureux peuvent survenir. Mal connu du grand public, le psoriasis fait l'objet de nombreuses idées reçues. Une étude inédite publiée le 9 octobre 2017, menée par France Psoriasis et le laboratoire Celgene, montre que 70% des actifs souffrant d'un psoriasis modéré à sévère déclarent avoir déjà subi, sur leur lieu de travail, des moqueries au sujet de leur apparence physique. Et certaines remarques vont loin. 65 % des actifs atteints affirment avoir subi des marques de suspicion quant à leur niveau d'hygiène, principalement lorsque le stade de la maladie est avancé.

Assimilés à des gens stressés

Au travail, ces préjugés handicapent les malades dans leur déroulé de carrière. "*Les employeurs considèrent souvent ces personnes d'abord comme des malades, objets de suspicion et de préjugés, avant de les voir comme des professionnels*", explique Roberte Auberte, présidente de l'association de patients France Psoriasis. Ainsi, sur l'ensemble de leur vie professionnelle, les actifs atteints de psoriasis sont plus nombreux que les autres à avoir connu un blocage de carrière (38%), à avoir été licenciés ou à ne pas avoir obtenu un renouvellement de leur contrat de travail (31%). "*Décrocher un poste dans certains métiers de bouche ou en contact avec la clientèle est très compliqué lorsqu'on souffre de psoriasis*" regrette Roberte Auberte.

Cette forme particulière de discrimination en raison de l'état de santé joue aussi lorsqu'il s'agit de donner des responsabilités au salarié. Ainsi, parmi les malades les plus sévèrement touchés, atteints de rhumatisme psoriasique, 45% estiment que leur état de santé a eu une incidence sur les responsabilités qui leur ont été confiées. La proportion descend à 31% pour les formes modérées à sévères de la maladie. Les idées reçues sont ici encore en cause. Selon la présidente de France Psoriasis, "*les personnes atteintes sont assimilés à tort à des gens stressés, moins aptes à gérer la pression et davantage sujets à l'absentéisme.*"

Devoir en faire plus que les autres

Pourtant, le nombre d'arrêts maladie pris par ces salariés (entre 0,6 et 0,8 jour par an pour les cas légers à sévères, 1,7 jour pour les cas de rhumatisme psoriasique) n'est pas beaucoup plus élevé que celui des personnes non-malades (0,6 jour par an en moyenne). L'étude démontre même que le nombre de jours cumulés d'arrêt maladie chez les personnes atteintes est inférieur à celui des actifs en général. Un résultat qui s'explique par un sentiment de devoir en faire plus que les autres, selon Yannick Sabatin, directrice générale du laboratoire Celgene France. "*Le travail est pour les malades un moyen important de lien social, et prend en général une place très importante dans leur vie. Ces salariés ne prennent des arrêts maladie que lorsqu'ils n'ont pas d'autres solutions, par peur d'être stigmatisés.*" Roberte Auberte confirme : "*Les malades préfèrent souvent prendre un RTT ou des jours de congés payés lorsqu'ils doivent s'absenter pour leur suivi médical d'autant que, comme le montre l'étude, ils sont plus investis dans leur travail que la moyenne des salariés.*"

Les DRH peuvent impulser le changement

La publication des résultats de l'enquête s'accompagne d'une campagne de sensibilisation lancée sur les réseaux sociaux. L'objectif visé est de mieux faire connaître une maladie qui touche un grand nombre de personnes en France. "*Une seconde étape consistera, en 2018, en l'organisation d'une concertation avec des médecins du travail et des professionnels RH, explique Yannick Sabatin. Nous voudrions discuter des recommandations à donner aux entreprises.*" Car les DRH peuvent impulser un changement du regard porté sur ces salariés, par le biais de l'information. "*Au ministère des Finances, un médecin du travail avait*

invité les fonctionnaires de la région parisienne à une réunion d'information sur la maladie, raconte Roberte Auberte. L'événement a eu un succès inespéré. Informer les gens est un grand pas pour que les salariés atteints de psoriasis soient vraiment traités comme les autres."

✍️ Laurie Mahé Desportes

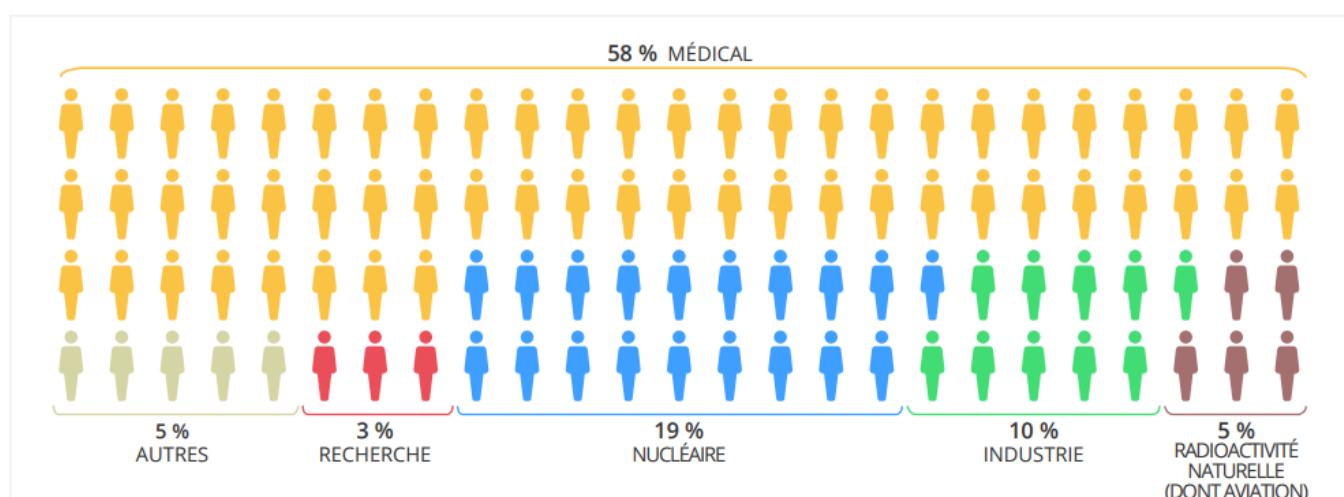
Rayonnements ionisants : légère, mais continue, hausse du nombre de travailleurs exposés

11/10/2017

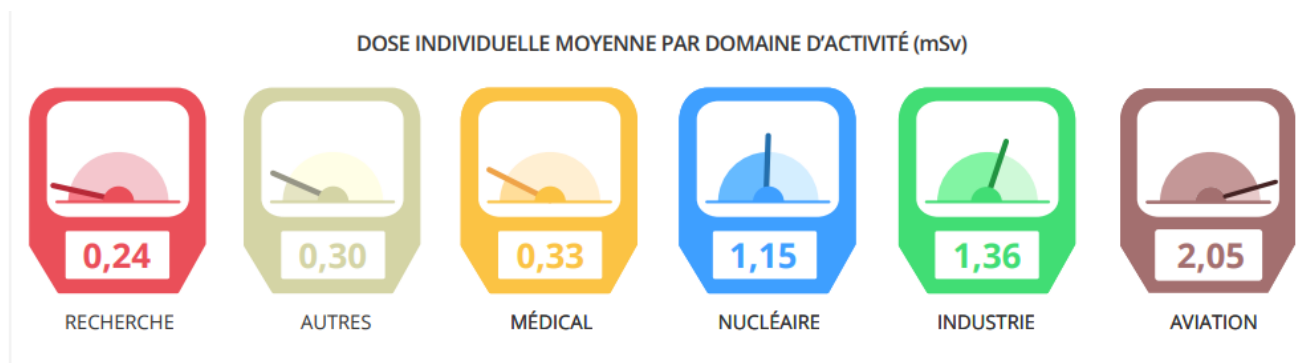
Le 12 septembre 2017, l'IRSN (institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) a publié le bilan 2016 de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants. L'an dernier, l'IRSN a ainsi suivi 393 293 travailleurs. Cet effectif comprend les 372 262 suivis dans les activités soumises à autorisation ou déclaration et les 21 031 travailleurs exposés à la radioactivité naturelle, essentiellement des personnels navigants de l'aviation civile ou militaire soumis au rayonnement cosmique. Ce chiffre est en quasi constante progression depuis dix ans. En 2007, cet effectif n'atteignait pas 300 000 personnes.

L'augmentation de 1,8 % par rapport à 2015 se décline en une hausse de 4 % dans l'industrie non nucléaire (+ 1 330 travailleurs), de 3 % dans l'industrie nucléaire (+ 2 213 travailleurs), une stabilité des effectifs suivis dans le domaine médical et vétérinaire (-391 travailleurs) et une baisse de 12 % des effectifs suivis dans le domaine de la recherche (-1 588 travailleurs).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ



L'ensemble de l'effectif suivi est surveillé par une dosimétrie externe qui consiste à mesurer les doses reçues suite à une exposition externe à un champ de rayonnements ionisants (rayons X, gamma, bêta, neutrons...). D'après les résultats de ces mesures, la grande majorité des travailleurs (72 % des travailleurs surveillés) est non exposée ou à des doses inférieures au seuil d'enregistrement. La dose individuelle moyenne est de 0,71 mSv. En 2016, un travailleur a dépassé la limite réglementaire annuelle de 20 mSv. Les doses varient beaucoup selon les domaines d'activité (voir infographie ci-dessous).



Les personnes amenées à travailler en présence de sources non scellées et susceptibles d'incorporer des substances radioactives par inhalation, par pénétration transcutanée, par blessure, voire par ingestion, sont également soumises à une surveillance de l'exposition interne. Elle est réalisée de manière routinière mais aussi lorsqu'un événement particulier, avec suspicion de contamination, survient au cours des activités. Dans le premier cas, seuls 0,4 % des examens étaient positifs, en revanche, dans le second, le pourcentage de tests positifs s'élève 15,1 %.

L'accidentologie industrielle est souvent due au vieillissement des installations

11/10/2017

La problématique du vieillissement "*occupe une place prépondérante*" dans l'accidentologie industrielle, constate le Barpi (bureau d'analyse des risques et pollutions industriels). Depuis 1992, en France, plus de 700 accidents recensés (dont plus de 500 en ICPE) impliquent le vieillissement avec, dans plus de 90% des cas, rejet dans l'environnement. Sans forcément être à l'origine de l'accident, le vieillissement peut l'amplifier. Le bureau consacre une partie de son inventaire 2016 à la thématique.

D'après les observations du Barpi, la corrosion est le principal phénomène en cause. Elle est favorisée par certaines conditions environnementales (milieux humides ou acides) ou certaines particularités d'exploitation et d'agencement des installations (contact entre métaux différents...). Les secteurs de la chimie, du transport de matières dangereuses, du raffinage et du stockage de liquides inflammables sont les plus concernés. Le document précise qu'"en France, sur dix ans, plus de la moitié des 200 accidents liés à la corrosion touche des tuyauteries et canalisations", et que "*ceci s'explique notamment par des difficultés d'accès aux conduites (enterrées, calorifugées...) ou par leur longueur importante, qui rendent leur suivi complexe*".

Le deuxième phénomène le plus fréquemment observé est ce que le Barpi appelle "*la fatigue*", souvent liée à des vibrations excessives (environ 30 accidents en France en dix ans sur des réservoirs, tuyauteries et disques de rupture).

D'après l'analyse des accidents, généralement, les symptômes du vieillissement n'avaient pas été détectés à temps alors même qu'il y avait des signaux d'alerte. Elle révèle aussi que les contrôles sont parfois inappropriés et que, quand bien même ils détectent des "*désordres*", les actions correctives sont parfois trop tardives ou insuffisantes.